

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille Île d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

QUE le 5 juillet 2021, le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté le Plan d'urbanisme # 2021-320.

QUE le 20 septembre 2021 la MRC de l'Île-d'Orléans a émis le certificat de conformité.

QUE le règlement d'urbanisme est entré en vigueur le 21 septembre 2021.

Résumé du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme (Règlement #2021-320) se veut le reflet des préoccupations d'aménagement et de développement de la Municipalité. Le plan d'urbanisme sert aussi de trait d'union entre les préoccupations régionales et les préoccupations locales.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans s'inscrivent à l'intérieur de celles retenues dans le cadre du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de l'Île d'Orléans. Voici un résumé de ces grandes orientations :

- Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique.
- Développement des ensembles et des sites d'intérêt historique et culturel.
- Développement des potentiels touristiques du milieu.
- L'amélioration, la consolidation des équipements, des infrastructures et des services publics.
- L'amélioration de la qualité de l'environnement.
- Contribuer au développement économique, social, communautaire, culturel et touristique de la MRC.

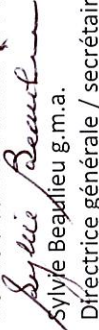
Le territoire de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans est découpé en aires d'affectation pour lesquelles sont définis les principaux usages autorisés et les densités d'occupation prévues.

La Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans identifie les contraintes physiques sur son territoire.

Ce règlement concerne tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Une copie du plan d'urbanisme numéro 2021-320, peut être consulté, sans frais, au bureau de la Municipalité situé au 2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 4^{ième} jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière